

L'hon. M. Pickersgill: De 1957. Si l'honorable député m'avait fait l'honneur de m'écouter, il m'aurait entendu donner la source de mes renseignements la première fois.

M. Pallett: L'honorable député a dit 1957, mais il n'a pas dit de quel document il s'agissait.

L'hon. M. Pickersgill: J'ai dit que j'allais me reporter aux délibérations de la conférence fédérale-provinciale de 1957 dont les réunions ont commencé le 25 novembre, et que ces paroles sont extraites du discours d'ouverture du premier ministre. C'était la première fois que le premier ministre donnait une estimation officielle. Il était au pouvoir depuis cinq mois déjà et il a donné alors une estimation officielle de l'état du chômage comme il le voyait après cinq mois à la tête du gouvernement. C'était donc la façon de voir du premier ministre qui avait eu cinq mois pour étudier le problème:

Un mot ou deux maintenant au sujet du chômage. Dans bien des pays du monde libre, le rythme de l'essor économique s'est ralenti cette année et, de même qu'en 1954 et 1955, le chômage s'est accentué. Vous vous souvenez que ces années-là, bien que la proportion de chômeurs au Canada, comparativement aux travailleurs, fût beaucoup plus élevée qu'aujourd'hui...

C'est le premier ministre qui parle, et non moi.

...cela n'a pas nécessairement entraîné de crise économique. Ce qui s'est réellement produit, c'est que les affaires ont atteint un palier suivi, plus tard, d'un programme d'expansion et de développement encore plus considérable. Je ne veux pas dire, cela va de soi, qu'il n'y a pas lieu d'aviser promptement aux mesures à prendre afin de rectifier ce qui, à mon avis, ne sera qu'un état de choses temporaire cet hiver. Notre gouvernement a pris des mesures positives afin de faire face dès maintenant à cette situation, ainsi que d'autres dispositions pour l'avenir.

Tel est le jugement pondéré qu'a fait le premier ministre après cinq mois de mandat, alors qu'il avait eu amplement le temps de prendre connaissance de tous les renseignements disponibles.

L'autre jour, le ministre des Travaux publics m'a défié de dire quelque chose au sujet du rapport caché. Eh bien, je vais relever son défi en le rattachant à la question qui nous occupe en ce moment. Aucun député ne croit que le premier ministre n'avait pas déjà pris connaissance du rapport caché quand il a formulé cette déclaration. Pour sa part, le ministre des Affaires des anciens combattants, qui détenait alors le portefeuille du Commerce, n'oserait certes pas nier qu'on lui a signalé le rapport avant le 25 novembre 1957. Par conséquent, le premier ministre avait eu à sa disposition tous les renseignements contenus dans les dossiers de l'État, y compris le prétendu rapport caché, lorsqu'il a déclaré qu'il y avait une pause, que le chômage était

[M. Pallett.]

moins grave qu'en 1954 et en 1955, et que ce n'était qu'un état de choses provisoire, qui se terminerait avec la fin de l'hiver.

A mon avis, il importe de replacer les choses dans cette perspective car les honorables vis-à-vis ont pris l'habitude de se déclarer trop stupides—je les paraphrase—pour voir de leurs propres yeux ce que le gouvernement libéral, bien plus prévoyant, avait prévu des mois auparavant. Mais, au fond, tous les renseignements dont disposait le gouvernement libéral, les honorables vis-à-vis les possédaient et en avaient bien plus encore, et le premier ministre n'en a pas moins décidé, en en novembre 1957, que c'était là une pause ou un palier d'où nous pourrions nous élaner vers de plus grands progrès.

En réalité, c'était le début d'une régression économique, pas très grave peut-être, mais qui s'est poursuivie pendant toute l'année 1958 et qui, au dire du gouvernement, s'est terminée en 1959. Le gouvernement n'a pas vu que la régression était accompagnée d'éléments chroniques. Il a soutenu qu'elle avait pris fin, et il l'a prétendu deux ou trois fois depuis. Autrement dit, le gouvernement n'a jamais voulu se rendre compte de la réalité.

Ce n'est pas dans ce domaine seulement qu'il ne tient pas compte de la réalité. Il diffuse de la propagande auprès des électeurs pour les impressionner, mais ces imprimés sont bourrés d'erreurs patentes, seuls mots qui conviennent ici. Voici, par exemple, une petite brochure dont j'ai parlé l'autre jour et dans laquelle le gouvernement se vante d'avoir augmenté les prestations de secours de 847 p. 100. Comment peut-on imaginer qu'un gouvernement se vante d'avoir augmenté les prestations de secours de 847 p. 100! C'est vraiment le monde à l'envers quand un gouvernement se vante d'avoir augmenté les prestations d'assurance-chômage et affirme du même souffle que le chômage n'est pas grave! Cela dépasse l'entendement, monsieur le président.

Voici une autre affirmation tirée de la publication intitulée «Plus d'action encore pour le Canada et les Canadiens»:

C'est la première fois...

C'est après l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement.

...que l'assurance-chômage s'applique aux pêcheurs et autres travailleurs saisonniers.

C'est faux, absolument faux! Pas un seul travailleur saisonnier, que je sache, n'a été placé dans le champ d'application de l'assurance-chômage depuis que le présent gouvernement est au pouvoir. Depuis l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement, la loi sur l'assurance-chômage n'a pas été modifiée, sauf que les cotisations ont augmenté d'environ 30 p. 100. C'est la seule modification qu'il ait apportée. Les travailleurs saisonniers, à